

La TOUR, La TOUR-MÔLE ou La TOUR-en-FAUCIGNY

Par une lettre datée du 23 février 1932 et adressée par Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, le Conseil municipal de la Tour se voit invité à adjoindre au nom de la commune un complément de façon à rendre toute confusion avec d'autres communes impossible car après enquête il ressort en effet que la commune porte un nom identique à celui de localité situé dans le département des Alpes Maritimes et cela semble occasionner des inconvénients de tous ordres, notamment au point de vue des transmissions postales et télégraphiques et du transport des marchandises .

Le 28 février 1932, le conseil municipal de La Tour se réunit et dans sa délibération décide d'adjoindre l'appellation de « Môle » à la dénomination actuelle de la commune.

Cette dernière est ensuite soumise à l'étude d'un archiviste départemental qui dans un avis daté du 26 mai rapporte ceci :

« Tout en approuvant l'idée de joindre à La Tour le nom de Môle qui évoque un sommet bien connu des alentours, je trouve que La TOUR-MÔLE ne sonne pas agréablement à l'oreille. On disait autrefois La TOUR-en-FAUCIGNY ; je me demande si cette dénomination ne serait pas la plus élégante ; elle situerait en tout cas d'une façon suffisante la localité ».

Suite à cet avis, le conseil municipal se réunit le 7 juin 1932 et considère que le nom proposé par l'archiviste départemental « **La Tour en Faucigny** » avait été envisagé le 28 février 1932, qu'il est bien reconnu que ce nom sonne agréablement à l'oreille et qu'il est très élégant. Malgré tout le conseil municipal ne veut pas le retenir parce que nombreuses sont les localités voisines qui portent la dénomination historique « **en Faucigny** » et en particulier Saint Jeoire en Faucigny où se trouve la poste qui dessert La Tour et que le nom de complément « **Môle** » a l'avantage, à défaut d'élégance, d'être bref et expressif. La délibération prise ce jour là maintient donc son choix de « **La TOUR-MÔLE** » pour le cas où un nom de complément serait absolument nécessaire à l'administration, et dans le cas contraire le simple nom de « **La TOUR** » très suffisant pour désigner la localité.

Ce à quoi, répond l'archiviste départemental Monsieur AVEZOU

« En ce qui concerne La Tour, je retire volontiers, après explications données de vive voix à La TOUR le 15 juin dernier par le secrétaire de la mairie, l'objection que j'avais faite sur la consonance peu harmonieuse de La TOUR-MÔLE ; puisque cette dénomination plaît au conseil municipal, il n'y a aucune raison de ne pas l'adopter ; on en verra bien à l'usage les avantages ou les inconvénients. »

Aujourd'hui, qu'en est-il exactement ?

Nous disons **La TOUR** et chacun de nous sait très bien situer cette commune.

Michèle METRAL Bardollet